

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1535

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Maâroufi ABDERRAZZAK

Date de naissance :

01/01/1936

Adresse :

12 RUE MAHMOUD TIMOUR PASA

Tél. : 01089841

Total des frais engagés 250,00 + 150,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR EL ASRI Hatima
Ophtalmologue
B9, Bd. Zouktouni Case
Résidence Les Fleurs

Date de consultation :

17 SEP. 2022

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 SEP 2022	92		25 000	Dr El ASRI Halima Optalmologue Bri. Zorakouti Cast Assurance les Fleurs

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHANDI ADDIMOUNEN-OASIS Pharmacie - 1000 BP 94 L'OTTOUOUR GHAZI	16/12/2022	169,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	
RUE OUSSAMA IBNOU ZAÏD Maârif - Casablanca 0521 33-Fax: 022.23.08.08	1-10-22	Ergonomie optique			1500,00 Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

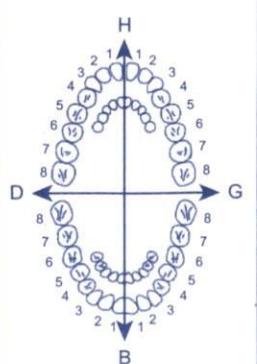
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur EL ASRI Halima

OPHTALMOLOGUE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Laser - Angiographie

ex. Chef de Service à

l'Hôpital de Mohammedia

الدكتورة العسري حليمة

اختصاصية في امراض وجراحة العيون

ليزر - صور الشرايين

رئيسة مصلحة سابقا

بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 17 SEP. 2022

TAAROURFI TOURIA .

Amel pour Sisien So lim.

$$OD = (-1,50 + 160^\circ) + 1,50$$

$$OS = + 2$$

~~JURA OPTIQUE~~
30 Rue Oussama ibnou Zaid
Maârif - Casablanca
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

~~Dr El ASRI Halima~~
~~Ophtalmologue~~
59, Bd Zerkouni Casablanca
Résidence les Fleurs

JURA OPTIQUE

30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID
EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASA
Tél : 0522.25.21.33

FACTURE

FACTURE N° : **225/2022**

CLIENT : **MAAROUI TOURIA**

DATE FACTURE : **01/10/2022**

DESIGNATION	PRIX TTC
<u>Montures :</u>	
Verres : OG1 Organique transition brum anti-reflet NIKON	750,00 DH
OD1 Organique transition brum anti-reflet NIKON	750,00 DH
<u>Nomenclatures :</u> OD : +1.50 (-1.50 à 160°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	
OG : +2.00 (+0.00 à 0°) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

MILLE CINQ CENTS DIRHAMS

Total TTC : **1 500,00 DH**

Total HT : **1 250,00 DH**

TVA 20% : **250,00 DH**

Frais de Timbres : **3,75 DH**

Montant Total Payé : **1 503,75 DH**

Code INPE



095001327

JURA OPTIQUE
30 Rue Oussama Ibou Zaïd
Maârif - Casablanca
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

R.C:349856 IF:40718900 Pte:35725204 ICE:001664295000061
Adresse: 30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASABLANCA
Tél : 0522.25.21.33 FAX : 0522 23 08 66

BAUSCH + LOMB
Aqualarm®
U.P. Intensive
 0,24% d'acide hyaluronique*
Hydrate et apaise
Yeux secs, fatigués
 PPC : 145,00 DH

RI Halima
 LOGUE
 gie des Yeux
 graphie
 service à
 Hammadia

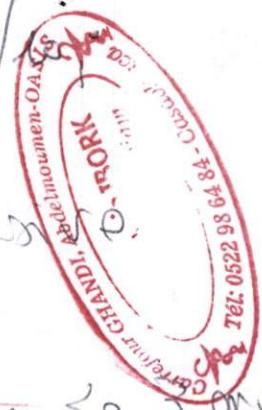
الدكتورة العسري حليمة
 اختصاصية في أمراض وجراحة العيون
 ليز - صور الشريانين
 رئيسة مصلحة سابقا
 بمستشفى المحمدية

Casablanca; le : 17/03/2022

QARSI TOURIS

24,60

- Frankis ex ps /
 10 sun



145,00

- A QUILAR 20 ml x 3 fls



169,00

Prise en charge 50

Dr EL ASRI Halima
 Ophtalmologue
 59, Bd. Zerkouni Case
 Résidence les Fleurs